

Séance du mercredi 10 novembre 2021

Date de la convocation: 04/11/2021

Membres en
exercice :

Présents : 11

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le dix novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER,
Barbara LOUCHART par Emilie KONNERT, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés :

**Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux
d'entretien de voirie en 2021 - (D 2021 094)**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confier à la CCAVM la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux d'entretien de voirie en 2021. La CCAVM se voit confier les missions suivantes :

- L'accompagnement technique du programme des travaux en lien avec la commune,
- La rédaction des pièces du (des) marché(s) nécessaire(s),
- La gestion administrative du ou des marchés,
- Le suivi des travaux,
- La réception des travaux avec avis conforme de la commune

Pour l'année 2021 les travaux d'entretien de voirie concerneront la rue des Bordes et la VC N°7 de Châtel-Censoir à Brosse pour un coût total TTC de 27 208,80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE de confier à la CCAVM la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux d'entretien de voirie en 2021.

AUTORISE le maire à signer la convention s'y référant.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.


Le Maire
Olivier MAGUET

